

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Direction Générale de la Recherche Scientifique  
et du Développement Technologique

Le Directeur Général

N° 803 /DGRSDT/2013

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
المديرية العامة للبحث العلمي والتطوير التكنولوجي  
المدير العام

Alger le 14 JUL 2013

**A Mes dames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
de l'Enseignement Supérieur.**

**Objet : A/S de la réorganisation de la composante humaine des laboratoires de recherche.**

Suite à la restructuration de plusieurs laboratoires de recherche agréés au sein des établissements de l'enseignement supérieur, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que toute réorganisation de la composante humaine des laboratoires de recherche, doit être soumise aux instances de l'établissement de rattachement (conseil scientifique de la faculté ou de l'université), pour approbation. L'avis du Comité Sectoriel Permanent est nécessaire uniquement lorsque les conditions ayant présidé à la création du laboratoire ont changé.

Par ailleurs, je vous rappelle que le laboratoire de recherche se constitue d'aux mois 04 équipes de recherche. Ces dernières sont dirigées par un chercheur qualifié (enseignant de rang magistral), et comprennent au minimum 03 chercheurs.

A cet effet, je vous prie d'instruire les directeurs des laboratoires de recherche afin de se conformer à cette procédure.

Comptant sur votre collaboration, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

